

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018

Personnes présentes :

Enseignants : mmes Arnaud, Crétois, Fleury, Guinoiseau, Chemin

Parents : m. Judalet et mmes Beaudron, Besnard, Cahoreau, Chailleux, Giner, Gore, Llorens, Rochelle

Adjoint à la Mairie de Moncé en Belin : m. Naudon

Excusées : mme Sergent (DDEN), mme Touchard (représentante de parents d'élèves)

Rôle du DDEN

Madame SERGENT présente le rôle de DDEN; il se préoccupe de ces différents points:

La structure de l'Ecole (nombre d'élèves, nombre de classes, nombre d'enseignants, d'animateurs, personnel de services),

L'assiduité des élèves,

L'état des locaux (salles de classe, locaux annexes : préau, cours, restaurant, escaliers, équipement sanitaire),

L'éclairage, le chauffage, l'insonorisation,

Le mobilier scolaire,

Le matériel d'enseignement audiovisuel, informatique,

Les installations sportives, de restauration, d'examen médical,

La dotation en livres de classes et de bibliothèque,

La sécurité à l'intérieur des bâtiments (prévention contre l'incendie et exercices d'évacuation rapide),

PPMS,

La sécurité à l'extérieur (circulation autour de l'école et surveillance des sorties),

Transports scolaires,

Services périscolaires,

Conditions générales de fonctionnement.

Il facilitera les relations de l'enseignant avec la municipalité et les partenaires du système éducatif. Il s'intéressera à l'évolution des effectifs afin que l'école dispose des moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement. D'une manière générale, outre les fonctions de surveillance des bâtiments scolaires et de liaison entre l'école et la municipalité, les usagers et l'administration, le délégué contribuera à l'animation, voire à la création, s'il y a lieu, d'œuvres ou équipements complémentaires de l'école : amicales laïques, centres aérés et centres des loisirs, colonies de vacances, caisses des écoles publiques.

Le délégué est membre de droit du Conseil d'Ecole. A ce titre, il doit être convoqué à chacune des réunions par le Directeur. Il doit y assister régulièrement. Il s'efforcera de faciliter les relations entre tous les partenaires de l'Ecole publique pour le bien être des élèves.

Il doit faire preuve de vigilance et défendre les intérêts de l'Ecole publique en ayant pour but de travailler pour le mieux-être des enfants

RAPPEL DE LA COMPOSITION ET DU ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Composition du Conseil d'école :

- Directeur (-trice) + tous les enseignants de l'école
- Les représentants des parents
- Le maire et un conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- DDEN , Délégué (e) départemental de l'Education Nationale
- IEN, Inspecteur (-trice) de l'Education Nationale

Compétences du Conseil d'école

Le conseil d'école, sur proposition de la Directrice :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Adopte le projet d'école
- Etablit le projet d'organisation de la semaine (les horaires)
- Donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école

Il est consulté sur :

- Les activités pédagogiques, culturelles, sportives...
- L'utilisation des moyens alloués à l'école
- La restauration scolaire
- L'hygiène scolaire
- La protection et la sécurité des enfants
- La condition d'intégration des enfants handicapés
- Les activités périscolaires

Il est informé :

- De la composition des classes, des prévisions d'effectifs
- De l'organisation des aides spécialisées
- Des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents

Le conseil d'école est constitué pour un an ; il se réunit une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours après les élections. L'ordre du jour est adressé 8 jours avant ; les parents peuvent soumettre des points à l'ordre du jour.

RESULTAT DES ELECTIONS DE REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

PROCES-VERBAL Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'École - Année scolaire 2018 - 2019 -

Académie	Nantes
Département	Sarthe
Commune	MONCE EN BELIN
École maternelle ou élémentaire	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
N°UAI	0721196J

Participation	
Nombre d'inscrits	267
Nombre de votants	106
Nombre de bulletins blancs ou nuls	26
Nombre de suffrages exprimés (S)	80
Taux de participation	39.70%

Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	5
Quotient (S/N)	16.00

Répartition détaillée des sièges

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
F.C.P.E.						
P.E.E.P.						
U.N.A.A.P.E.						
ASSOC LOCALES NON AFFILIEES						
LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC	5	80	5		5	5
LISTES D'UNION						
Total	5	80	5	0	5	5

Nombre de sièges pourvus	5
Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort	0

Soit 53 PS, 39 MS, 53 GS soit 145 élèves.

Prévisions pour l'année prochaines calculées grâce à la liste des enfants nés en 2016 transmise par la Mairie :

50 PS + 53 MS + 39GS = 142 élèves. Pour rappel, le seuil pour une ouverture de classe est de 151 élèves.

LE REGLEMENT INTERIEUR 2018 -2019 / CHARTE DE LAÏCITÉ

Modification du paragraphe 1.1 : Horaires Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00 / 13h45-16h45

Modification du paragraphe 2.3 : L'instituteur (trice) de la classe de l'élève absent devra être informé(e) le plus rapidement possible par écrit dans le cahier de liaison ou par un appel téléphonique.

Et suppression du paragraphe 2.4

Modification du paragraphe 4.3 : rajout de l'acronyme « PAI »

Modification du paragraphe 4.8 : Des exercices de sécurité PPMS [...] sont également programmés deux fois par an.

Modification du paragraphe 7.2 : « à l'accueil périscolaire » est retiré.

Modification du paragraphe 7.4 : « régulièrement » est retiré.

DORTOIR / CANTINE

32 élèves de petite section ont fait la sieste dans le dortoir n°1 jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Depuis le 5 novembre, nous avons ouvert le dortoir n°2 dans la salle de périscolaire. Il accueille 8 élèves pour le moment, tandis que 29 élèves sont restés dans le 1^{er} dortoir (soit un total de 37 élèves de petite section qui font actuellement la sieste à l'école).

Les premiers jours ont été assez difficiles car nous avons rarement vu autant d'enfants faire la sieste à l'école dès la première période. Le passage aux toilettes et couchage étaient donc longs et les pleurs nombreux. Désormais les enfants sont habitués et cela se passe mieux. Le dortoir n°2 est installé et désinstallé chaque jour et nécessite une réorganisation complète de l'école (car nécessité d'un adulte supplémentaire pour la surveillance).

Concernant le restaurant scolaire devenu communal, la première commission s'est tenue ce mercredi 7/11. Deux représentants de parents d'élèves et enseignants étaient conviés. Il y aura, pour le moment, une commission à chaque période scolaire. Vous aurez prochainement un petit compte rendu de cette réunion.

Etant donné qu'il n'y a plus d'école le mercredi, la cantine intergénérationnelle n'existe plus. Les personnes qui venaient y déjeuner le regrettent.

Dorénavant, les menus sont consultables sur le site internet de la mairie.

Question : quel est le nouveau prestataire ? Restauval.

LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

(36h par an pour les enseignants)

Les séances se déroulent le matin, de 8h25 à 8h55.

Ateliers philosophiques : toute l'année environ une fois par semaine pour chaque élève de GS.

Sur cette période, les élèves ont pu s'exprimer et interagir sur les thèmes de l'amitié et de grandir. Les séances s'appuient sur des lectures d'albums mais pas à chaque séance. Mme Guinoiseau a restitué quelques paroles d'enfants sur une affiche qui se situe dans le couloir de l'école.

Rallye maths : l'équipe enseignante a proposé à la moitié des GS. L'autre moitié pourra y participer en période 2.

Remédiation sur les petites quantité : Nous avons convié des élèves de GS qui n'avaient pas acquis la notion de quantité jusqu'à 3 ou pour qui cette notion restait à consolider.

Lors de la période 2, les ateliers à visée philosophique et le rallye maths se poursuivront. Un groupe d'élèves de MS travaillera sur le geste d'écriture, tenir correctement son crayon, bien positionner sa main et son corps pour plus tard écrire sans douleurs.

PROJETS ET MANIFESTATIONS :

Thème de l'année : l'Afrique

Réalisés :

- Les virades de l'espoir : les élèves ont fait de la pâte à crêpes. Les ateliers sportifs ne se sont pas faits cette année car il n'y avait de manifestation sur la plaine du Val Rhonne le week-end.
- Louise COCHIN, DUMISTE (diplôme universitaire de musicien intervenant) intervient tous les lundis auprès des élèves de l'école. La première période était réservée pour les GS. La seconde le sera pour les MS. Le projet final est la mise en musique d'un conte africain. Mme COCHIN sera en arrêt à partir des vacances de Noël. Elle sera normalement remplacée.
- Vendredi 12 octobre : accueil d'une auteure illustratrice, Lucie VANDEVELDE qui a travaillé avec les élèves de GS.
- Le partenariat avec la bibliothèque a repris. Des bénévoles viennent lire des histoires aux PS tous les jeudis par petits groupes de 5-6.
Les MS et GS se rendent à la bibliothèque pour une lecture et un choix d'album.

A venir :

- Vendredi 23 novembre : Les MS et GS iront voir le spectacle Frichti au Val Rhonne.
- Vendredi 8 février : Les PS iront voir le spectacle Mam'zailles au Val Rhonne.
- Le marché de Noël se déroulera le vendredi 14 décembre à 19h.
- Le cycle piscine débute le 18 décembre à la piscine d'Ecommoy (10 séances par groupe).
Mardis, classe de mmes ARNAUD et GUINOISEAU de 10h15 à 11h
Jeudis, classe de mmes CRETOIS et FLEURY de 10h15 à 11h
- La galerie sonore d'Angers se déplacera à l'école pour un atelier avec les élèves de PS le 18 janvier.
- Les MS et GS se rendront à la Galerie sonore le 1^{er} mars ou le 22 mars selon les groupes.

COMPTES COOPERATIVE SCOLAIRE / AMICALE DES PARENTS :

Le cahier des comptes de la coopérative 2017-2018 est accessible sur demande si vous souhaitez le consulter.

D'un commun accord, l'école et les membres de l'amicale des écoles ont décidé d'un changement de fonctionnement effectif dès cette année scolaire. La somme qui était traditionnellement versée à l'école en début d'année ne le sera plus systématiquement. L'école fera des demandes de subventions au fur et à mesure de ses besoins. Il nous semble que de cette façon, l'ensemble des parents d'élèves verra de manière plus lisible ce qu'apportent et ce que permettent de concrétiser les fonds apportés par l'amicale.

PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)

Le PPMS de l'école a été mis à jour. Dans les semaines à venir, un exercice de type « intrusion » sera fait à l'école. Les élèves apprendront à réagir au signal lumineux qu'ils observeront dans les classes.

Plus tard dans l'année, un exercice type « risque majeur » aura lieu. A chaque exercice, vous serez informés.

TRAVAUX :

Remerciements

- Pour le panier de basket qui a été remis à neuf.
- Pour le chauffage qui fonctionne bien depuis le retour des vacances de la Toussaint.
- Pour la marelle qui sera faite dans la cour de récréation près du dortoir.

Sollicitations

- Le portail qui sépare la cour de la rue n'est pas très sécurisé sur le temps de l'accueil périscolaire. Certaines personnes ferment mal derrière elles et des parents se sont plaints que les enfants étaient capables d'ouvrir le portail. Serait-il possible de trouver un système plus sécurisant ? (idée du système du centre social de Laigné ou système dans les piscines). Des parents émettent également l'idée d'accrocher un panneau « merci de fermer le portail derrière vous » ou autre message semblable.

Information :

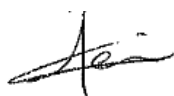
- Un devis a été demandé pour budgétiser le coût d'un abri devant l'école, ainsi qu'une partie préau dans la cour de récréation.

Clôture 20h00

A noter : dates des prochains conseils d'école

- *Vendredi 15 mars 2018*
- *Vendredi 14 juin 2018*

La directrice,
Mme CHEMIN



La secrétaire,
mme FLEURY

